



DECISION DU CONSEIL D'ETAT

Séance du 20 mai 2015

Présidence de M. Pierre-Yves Maillard, président

Sur proposition du DTE

LE CONSEIL D'ETAT DECIDE :

- de signer l'Accord sur les prestations du projet d'agglomération Lausanne-Morges de 2^e génération
- de signer le Protocole additionnel 2015-2018 à la Convention du 22 février de 2007 et son avenant du 18 juin 2012 ainsi qu'au Protocole additionnel du 16 novembre 2010, et son annexe, les Tableaux des mesures pour le PALM
- de signer l'Accord sur les prestations du projet d'agglomération AggloY de 2^e génération
- de signer le Protocole additionnel 2015-2018 à la Convention du 21 décembre 2007 et au Protocole additionnel du 18 novembre 2010, et son annexe, les Tableaux des mesures pour AggloY
- de signer l'Accord sur les prestations du projet d'agglomération Grand Genève de 2^e génération
- de signer le Protocole additionnel 2015-2018 à la Charte du 5 décembre 2007 et au Protocole additionnel du 3 novembre 2010, et son annexe, les Tableaux des mesures vaudoises pour Grand Genève
- de signer l'Accord sur les prestations du projet d'agglomération du Chablais Agglo de 2^e génération
- de signer le Protocole additionnel 2015-2018 à la Convention du 22 décembre et son annexe les Tableaux des mesures sises sur territoire vaudois pour Chablais Agglo.

Extrait conforme, l'atteste
LE CHANCELIER

Vincent Grandjean